

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

### **Définition**

K.I.T. Group Switzerland, est le PCO (Professional Congress Organiser – PCO) (ci-après nommé K.I.T. Group ) de CIDPHARMEF 2025 (ci-après nommé organisateur) qui aura lieu à Genève en Suisse du 10 au 13 juin 2025. K.I.T. Group est mandaté par l'Université de Genève pour la gestion des inscriptions, de l'hébergement et de l'organisation générale de l'évènement.

---

### **Conditions générales de vente pour les inscriptions**

Ces conditions générales sont valables pour toute personne inscrite à CIDPHARMEF 2025 qui aura lieu à Genève en Suisse du 10 au 13 juin 2025. Tous les participants et orateurs sont considérés comme des participants.

### **Inscriptions**

Seuls les formulaires d'inscription complets seront acceptés. L'inscription sera confirmée uniquement après réception du paiement total. Veuillez noter que vous pouvez effectuer le paiement par virement bancaire pour vos inscriptions/réservations jusqu'au 1er juin 2025. Après cette date, celles-ci seront automatiquement annulées si aucune preuve de virement ne peut être fournie.

Si la capacité maximum d'inscrits est atteinte, l'organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription supplémentaire.

L'âge minimum pour s'inscrire en tant que participant est de 18 ans. Les participants doivent pouvoir présenter à tout moment une carte d'identité officielle indiquant leur âge. Les personnes accompagnantes ne sont pas autorisées.

Les frais d'inscription pour les participants comprennent l'entrée à toutes les sessions, les visites techniques, une pause-café matin et après-midi, ainsi qu'un repas de midi durant les trois jours de la conférence. Le cocktail de bienvenue ainsi que la soirée de gala sont également inclus dans l'inscription.

Pour bénéficier du tarif réduit des catégorie pays à faible revenu ou pays à revenu intermédiaire, il pourra être demandé un justificatif de domicile au participant.

### **Inscriptions groupes**

Les inscriptions pour les groupes de plus de 10 personnes seront traitées séparément. Merci d'adresser vos demandes à : [cidpharmef@kit-group.org](mailto:cidpharmef@kit-group.org)

Il n'y aura pas de remboursement pour les badges prépayés et non utilisés. La date limite pour la réservation des badges groupes est le 04 juin 2025.

Seuls les formulaires complets seront acceptés (nom complet du participant, adresse e-mail personnelle, adresse postale). Le Département Inscriptions de K.I.T. Group ne sera pas responsable de doublons réservés par des particuliers ou entreprises. Aucun remboursement ne sera effectué en ce cas.



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

FACULTY OF SCIENCE  
Section of Pharmaceutical Sciences



## Moyens de paiement

Les frais d'inscription doivent être joints à toute inscription. Les paiements doivent être effectués à l'avance et en EURO (€) seulement, au moyen d'un des modes de paiement suivants :

1. Si le paiement est effectué par carte de crédit (Visa, MasterCard, Amex), les participants doivent remplir les parties concernées du formulaire d'inscription.

2. Si le paiement est effectué par virement bancaire, celui-ci doit être fait en EURO (€) à K.I.T. Group Switzerland :

<b>Banque :</b>	<b>UBS Switzerland AG</b>
<b>Titulaire du Compte :</b>	<b>K.I.T. Group Switzerland SA</b>
<b>Code BIC / S.W.I.F.T. :</b>	<b>UBSWCHZH80A</b>
<b>IBAN:</b>	<b>CH81 0024 0240 7395 0861 Q</b>

**Référence :** merci de mentionner **CIDPHARMEF2025, votre nom et numéro de participant**

**Veillez noter que les virements bancaires ne seront acceptés que jusqu'au 1er juin 2025. Tous les frais de virement doivent être payés par l'émetteur.**

## Lettre de confirmation

Une lettre de confirmation vous sera envoyée par le service inscriptions c/o K.I.T. Group Switzerland après réception de votre inscription complète et du paiement correspondant.

## Lettre d'invitation

Pour recevoir une lettre d'invitation le participant doit contacter le service inscriptions c/o K.I.T. Group via le formulaire d'inscription en ligne. Le document sera envoyé après réception de l'inscription complète et du paiement correspondant. Les lettres d'invitation ne seront envoyées que jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2025.

La lettre d'invitation n'oblige en aucune façon les organisateurs ou la société hôte financièrement. Toutes les dépenses engagées en relation avec l'évènement sont de la responsabilité du participant.

## Visa

Chaque participant est tenu de faire personnellement les démarches pour obtenir un visa. Les participants qui ont besoin d'un visa d'entrée doivent prévoir un délai suffisant pour la procédure de demande et contacter l'ambassade ou le consulat de leur lieu de résidence pour déterminer le délai approprié pour leur demande de visa.

Les organisateurs ne prendront pas directement contact avec les ambassades ou consulats au nom des participants.

## Badges

Le badge doit être porté pendant toute la durée de l'évènement, y compris les événements sociaux. L'accès vous sera refusé sans le port de votre badge.



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

FACULTY OF SCIENCE  
Section of Pharmaceutical Sciences



### **Modification de noms**

Des frais de 15€ seront facturés pour chaque changement de nom pour un participant déjà enregistré. Un nouveau formulaire pour le nouveau participant ne doit pas être rempli. Quoiqu'il en soit des justificatifs pourront être nécessaires pour bénéficier d'un tarif réduit. Des changements de noms seront acceptés jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2025 par e-mail indiquant l'ancien et le nouveau nom (nom, e-mail et adresse postale). Après cette date les modifications de nom se feront sur place.

### **Conditions d'annulation des inscriptions**

Les inscriptions annulées ne peuvent pas être remboursées sauf pour les participants inscrits dans la catégorie « pays à faible revenu » pour lesquels le visa a été refusé. Toute demande d'annulation dans ce cas doit être faite par écrit et envoyée au service inscriptions, par email : [cidpharmef@kit-group.org](mailto:cidpharmef@kit-group.org). La demande doit inclure les informations officielles du refus de visa ainsi qu'avec les références du compte bancaire où un éventuel remboursement pourra être effectué.

Le traitement de ces annulations aura lieu après la conférence. Une retenue de 25% des frais d'inscription pour les frais de dossier sera effectuée. Les informations doivent être envoyées au plus tard 30 jours après l'évènement. Passé ce délai, les demandes reçues ne seront plus prises en considération.

Aucun remboursement ne sera effectué si le participant ne se présente pas à l'évènement ou le quitte prématurément.

### **Modification du programme**

L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme qui est seulement publié à titre indicatif.

### **Annulation de l'évènement, Force Majeure, Hardship**

Si l'évènement ne peut pas avoir lieu ou est reporté, ou si l'Organisateur est empêché de remplir ses obligations en lien avec l'évènement en raison d'événements externes imprévisibles pour lesquels il n'est pas responsable ("force majeure"), ou si des circonstances surviennent qui n'auraient pas pu être prévues et dont l'Organisateur n'aurait pas conclu ce contrat sous ces Conditions Générales s'il en avait été informé, et dont l'élimination est impossible par des moyens économiquement raisonnables ("Hardship"), l'Organisateur aura le droit d'annuler immédiatement l'évènement dès que les circonstances susmentionnées seront connues et/ou de suspendre l'évènement sans aucune responsabilité et sera libéré de ses obligations envers les participants. Dans ces cas, l'Organisateur ne pourra être tenu responsable par les participants pour des dommages, coûts ou pertes tels que frais de transport, frais d'hébergement, pertes financières, profits perdus, etc. Dans ces circonstances, l'Organisateur se réserve le droit de soit conserver l'intégralité des frais d'inscription et de les utiliser pour un futur évènement ou un évènement reporté, soit de rembourser au participant une somme avec un crédit proportionnel des coûts déjà prouvés engagés pour l'organisation de l'évènement, qui n'ont pas pu être récupérés auprès de tiers.

### **Pandémies et épidémies : Annulation de l'évènement, Annulation de la Participation**

Si l'évènement est annulé en raison des réglementations, lois, ordonnances et autres décrets actuellement en vigueur concernant la gestion des pandémies et épidémies, s'étendant au-delà de la date de l'évènement, chaque participant inscrit et ayant payé intégralement recevra un remboursement des frais respectifs payés. Le remboursement sera effectué conformément à la procédure décrite dans la section ci-dessus sur l'« Annulation de l'évènement, Force Majeure. »

En cas d'annulation de la participation par un participant en raison des réglementations susmentionnées en vigueur au moment de l'évènement, l'annulation sera régie par les principes énoncés dans la section ci-dessus sur l'annulation des inscriptions, avec la condition que le



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

FACULTY OF SCIENCE  
Section of Pharmaceutical Sciences



participant se verra rembourser ses frais de participation indépendamment du moment de l'annulation, sous réserve de frais de traitement de 15 EUR.

### **Réglementations d'hygiène et de sécurité; Règlement intérieur**

Les participants ont l'obligation de s'informer à l'avance de leur participation des réglementations, lois, ordonnances et autres décrets actuellement en vigueur concernant la gestion des pandémies et épidémies et de s'y conformer. De plus, les participants doivent respecter les mesures d'hygiène et de sécurité et/ou le concept instauré par les organisateurs.

Compte tenu du développement dynamique de la situation pandémique et épidémique, les participants reconnaissent que l'Organisateur est autorisé à adapter à tout moment les mesures d'hygiène et de sécurité à la situation légale actuelle et que les participants doivent s'informer en continu des modifications et du concept d'hygiène et de sécurité de l'évènement, en particulier via le site web de l'évènement.

Si les réglementations en vigueur au moment de l'évènement stipulent que les personnes participant à l'évènement doivent avoir été testées négativement pour une infection, avoir été vaccinées, ou répondre à d'autres exigences à cet égard, les participants sont tenus de respecter ces réglementations et les directives établies par l'Organisateur à cet égard (par exemple, présentation de la preuve d'une autorisation d'accès personnelle).

En entrant dans les locaux de l'évènement, chaque participant accepte le règlement intérieur des locaux de l'évènement, qui peut être consulté au comptoir d'inscription. Le participant est informé que la consommation de nourriture et de boissons apportées à l'évènement n'est pas autorisée.

### **Partage et Protection des Données Personnelles**

Lors du processus d'inscription et de l'exécution de l'évènement, les données personnelles de chaque participant sont traitées. Toutes les données personnelles seront traitées conformément aux réglementations sur la protection des données applicables, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (Règlement (UE) 2016/679).

Les données personnelles ne seront pas transmises à des tiers, sauf conformément à l'Art. 6 (1) lit a-f RGPD : (a) consentement explicite, (b) exécution ou conclusion d'un contrat, (c) respect d'une obligation légale, (d) protection des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique, (e) intérêt public ou exercice d'une autorité publique, (f) intérêt légitime du responsable du traitement et mise en balance des intérêts.

Lors de la participation aux activités annexes de l'évènement, les données personnelles peuvent être transmises aux partenaires de service chargés de l'organisation des événements annexes afin de permettre la participation. La base juridique du traitement des données découle de l'Art. 6 (1) lit. b RGPD (nécessité pour l'exécution du contrat).

Dans le cadre de la participation, des données personnelles peuvent être traitées par des entreprises basées dans des pays tiers sans décision d'adéquation de la Commission européenne. Le participant consent à ce traitement de données dans la mesure où il est nécessaire pour sa participation et l'utilisation complète des services de l'évènement, bien que l'exercice des droits en vertu du droit de la protection des données et des pouvoirs de recours puisse être limité ou rendu plus difficile.

### **Droits de Propriété Intellectuelle**

Tous les contenus (marques, logos, droits d'auteur, etc.) affichés lors de l'évènement demeurent la propriété de leurs propriétaires respectifs et sont utilisés à des fins d'identification uniquement.

Les contenus et compilations publiés sur le site web de l'évènement et/ou sur les sites web associés sont soumis aux lois sur le droit d'auteur applicables.



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

FACULTY OF SCIENCE  
Section of Pharmaceutical Sciences



La reproduction, l'édition, la distribution, le partage et/ou toute forme d'exploitation en dehors des limites des lois sur le droit d'auteur applicables nécessitent le consentement écrit de l'auteur et/ou du créateur respectif.

Les téléchargements et copies d'informations, de documents, de fichiers, de présentations et d'autres contenus partagés ne sont autorisés que si explicitement indiqués et uniquement pour un usage privé. L'utilisation commerciale de ces contenus est interdite sans le consentement de l'auteur/créateur.

Dans la mesure où le contenu sur le site web de la plateforme de l'événement n'a pas été créé par l'organisateur, les droits d'auteur des tiers seront respectés. Les contributions des tiers sont marquées comme telles sur le site web de la plateforme de l'événement. Si un manquement aux droits d'auteur devait néanmoins se produire, l'Organisateur demande une notification correspondante. Le contenu concerné sera alors retiré immédiatement.

### **Indemnisation en cas de violation des droits d'auteur**

Le participant confirme que toute utilisation ou exploitation en rapport avec l'événement des œuvres et/ou des matériaux qu'il/elle utilise ou emploie dans le cadre d'une activité ou lors de sa participation à cette activité (par exemple, conférence, présentation, modération et/ou autres contributions, etc.) est effectuée de manière légale et en conformité avec toutes les réglementations applicables en matière de protection des droits d'auteur et en reconnaissance de tous les droits des tiers.

Le participant confirme également que cette garantie s'étend également à la documentation de l'événement et aux rapports publics réalisés par des moyens tels que la photographie, la vidéo et l'enregistrement comme décrit ci-dessus. Le participant/présentateur s'engage à indemniser et à dégager de toute responsabilité l'organisateur ou l'université de Genève ou toute entité liée de toute réclamation, responsabilité, perte ou dépense (y compris les frais d'avocat dans les limites autorisées par la loi) découlant de toute violation des garanties précédentes.

### **Le site web de l'événement et son utilisation**

Sauf indication contraire ou évidente selon les circonstances, tout le contenu affiché sur le site web de l'événement est la propriété de l'Organisateur. Chaque participant ayant effectué une inscription complète et confirmée est autorisé à consulter toute partie du site web de l'événement et à copier ou télécharger le contenu, à condition que cela soit utilisé exclusivement à des fins personnelles ou non commerciales et que les droits des tiers ne soient pas violés. Toute autre reproduction des contenus du site web de l'événement nécessite l'autorisation préalable de l'Organisateur.

### **Virus ou autres dysfonctionnements techniques ; blocage d'accès ; exclusion de garantie**

Tous les efforts raisonnables seront faits pour s'assurer que le contenu téléchargeable soit exempt de virus. L'Organisateur ne peut accepter de responsabilité pour tout dommage résultant de virus affectant les systèmes informatiques tiers provenant de ce site web et/ou de toute plateforme événementielle numérique. L'Organisateur ne peut garantir un usage sans problème du site web de l'événement et/ou de toute plateforme événementielle numérique. Toute réclamation en matière de dommages à cet égard est exclue.

L'accès au site web de l'événement, aux offres numériques associées et/ou à toute plateforme événementielle numérique peut être bloqué temporairement ou définitivement s'il existe des indications concrètes que le participant enfreint ou a enfreint ces CGV et/ou la législation applicable, ou si l'Organisateur a un autre intérêt justifié et substantiel à bloquer l'accès. Lors de la décision de blocage, les intérêts légitimes du participant seront pris en compte de manière appropriée.



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

FACULTY OF SCIENCE  
Section of Pharmaceutical Sciences



L'Organisateur ne garantit pas l'adéquation, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des informations publiées en rapport avec l'évènement. De plus, l'Organisateur ne garantit pas un accès ininterrompu et/ou sans erreur aux sites web de l'évènement. L'Organisateur s'efforcera de remédier à ces interruptions dans les meilleurs délais en utilisant des moyens économiquement raisonnables. Dans tous les autres cas, les réglementations concernant la connectivité ou les problèmes techniques s'appliquent.

### **Enregistrements photo, vidéo et audio**

Le participant comprend que l'Organisateur créera des enregistrements d'images, de films et de sons pendant l'évènement à des fins pédagogiques. Ce matériel peut être partagé et publié dans le cadre des rapports publics ou utilisé sur les réseaux sociaux (Facebook, X, LinkedIn, Instagram, YouTube) concernant l'évènement, sans droit à rémunération. Le participant donne explicitement son consentement à l'utilisation de ses images, voix et autres contenus capturés lors de l'évènement à des fins de publication et de communication liées à l'évènement, conformément à la législation en vigueur.

À cet égard, le participant renonce à toute rémunération et ne formulera aucune réclamation à ce sujet. Le participant peut retirer son consentement à tout moment en contactant l'Organisateur par email à [cidpharmef@kit-group.org](mailto:cidpharmef@kit-group.org)

### **Responsabilité**

Les organisateurs seront responsables dans le cadre d'une obligation de diligence selon les dispositions légales. La responsabilité des organisateurs - pour toute raison légale - sera limitée à l'intention et à la négligence grave. La responsabilité des prestataires de services mandatés reste inchangée. Le participant prend part à l'évènement à ses propres risques.

Les accords oraux ne sont pas contraignants s'ils n'ont pas été confirmés par écrit par les organisateurs.

### **Loi applicable, lieu de juridiction**

Le droit suisse s'applique à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur la vente. Dans la mesure où cela est légalement possible, Genève est désigné comme lieu de juridiction.

### **Droit de modification**

Ces Conditions Générales seront toujours adaptées aux dispositions légales. En cas de modifications et/ou d'ajouts affectant des parties essentielles de ces Conditions Générales et modifiant de manière significative les droits des participants, les participants concernés seront informés séparément et auront la possibilité de donner leur consentement.

Le 04 février 2025

K.I.T. Group Switzerland SA  
Rue Rothschild 57  
1202 Genève  
Suisse